



**IDENTITÉ DU DEMANDEUR \***

(Écrire en majuscule)

NOM(S) : .....

PRÉNOM (S) : .....

TÉLÉPHONE : — / — / — / — / —

**IDENTIFICATION DU POINT DE DISTRIBUTION À DESSERVIR**

STATUT DU DEMANDEUR \* :  PROPRIÉTAIRE  LOCATAIRE  GÉRANT  AUTRE(S) .....

RÉFÉRENCE(S) CADASTRALE(S) \* : Section : ..... N° plan : .....

NOMBRE D'ACCÈS \* : .....

NOMBRE DE LOCAUX \* : Habitation : ..... Commerce : .....

TYPES DE DESSERTE \* :  Boîte à lettre individuelle  
 Boîte à lettres en batterie

ADRESSE PRÉSUMÉE : .....

.....

**MOTIF DE LA DEMANDE \***

EAU  ÉLECTRICITÉ  TÉLÉCOMMUNICATION  AMÉLIORATION DE L'ADRESSAGE  AUTRES

Observations : .....

.....

**MODALITÉS DE TRANSMISSION DU CERTIFICAT \***

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre choix)

COURRIEL

COURRIER

REMISE EN MAIN PROPRE

Préciser l'adresse mail et/ou postale d'envoi :

.....

En effectuant votre demande, vous attestez :

l'exactitude des informations mentionnées dans le présent formulaire. Vous vous engagez à signaler tout changement de situation pouvant modifier les renseignements fournis. Toute fausse déclaration est passible de sanctions administratives et pénales ;

avoir pris connaissance de l'annexe relative à la demande d'adressage et notamment l'article relatif à la protection des données.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur \* :

## ANNEXE RELATIVE À UNE DEMANDE D'ADRESSAGE

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'ADRESSAGE

- ..... Plan de situation avec l'accès à desservir
- ..... Déclaration Centre des Impôts Fonciers (en cas de division parcellaire ou de local)
- ..... Permis de construire (en cas de nouvelle construction)
- ..... Titre d'occupation (bail, attestation de notaire, convention, etc.)

### CONTACT

#### MAIRIE DES ACHARDS

Service Urbanisme

Place de l'Hôtel de Ville – 85150 LES ACHARDS

02 51 38 60 49

[contact@lesachards.fr](mailto:contact@lesachards.fr)

### PROTECTION DES DONNÉES

*Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement manuel et informatisé dont le responsable de traitement est la Mairie des Achards. Elles sont destinées à l'instruction des demandes d'adressage, à la mise à jour des rôles fonciers, et des bases de données communales ainsi qu'à des fins statistiques. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.*

*Les données enregistrées n'ont pas pour finalité la prise d'une décision automatisée. Les informations suivies d'un astérisque sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction de votre dossier. Les informations recueillies sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs et conformément aux prescriptions des archives départementales.*

*Peuvent être destinataires de ces données dans la limite de leurs attributions respectives : le personnel habilité par la Mairie des Achards, les tiers et les autorités de contrôle des collectivités territoriales habilités et autorisés.*

*Dans la mesure où cela est compatible avec l'activité du traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous avez également la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après décès. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande à la Déléguée à la Protection des données, soit par courriel : [dpo@cc-paysdesachards.fr](mailto:dpo@cc-paysdesachards.fr), soit par téléphone : 02.51.05.94.49 ou par courrier à l'adresse : Mairie des Achards - Place de l'Hôtel de Ville - 85150 Les Achards, en joignant un justificatif de votre pièce d'identité signé et en cours de validité, sauf si les éléments communiqués dans le cadre de votre demande permettent de vous identifier de façon certaine. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*